Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260122-2026_01_2-DE

Mairie de Saint-Marcan

Com

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Janvier à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. LEBRET Xavier, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël

Excusés : Mme MAZIER Sylvie, Mme CHAPPÉ Eliane, M. PITOIS Jérôme

Absent : M. LEPORT Gaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

2026/01 – Vente d'un lot de bois provenant du Lotissement du Courtil : Attribution du lot

A la suite de chutes d'arbres situés en limite du Lotissement du Courtil, appartenant à la commune, le maire et les adjoints ont décidé la mise en vente du bois en un lot après information de la population marcanaise, avec une date limite de retrait fixée au 31 mars 2026. La demande, qui doit revenir au plus offrant, devait être déposée à la mairie sous pli cacheté avant le 10 janvier 2026 à 10h00.

M. MOUBECHE Kévin remporte le lot en proposant la somme de 350 €, et s'engage par écrit à évacuer le lot de bois avant le 31 mars 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'attribution du lot de bois à M. Kévin MOUBECHE pour la somme de 350 euros net ;
- Note que M. Kévin MOUBECHE devra évacuer ce lot avant le 31 mars 2026.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT